



ENGLISH version (pages 1-2) version Française (pages 3-4)

**Please read the following agreement before proceeding to the NH28 browser pages
Proceeding to any of the NH28 browser pages will mean your full acceptance of this agreement.**

**Veillez lire l'accord suivant avant de continuer vers les pages du navigateur NH28
L'accès à l'une des pages du navigateur NH28 signifie que vous acceptez pleinement cet accord.**

PROPRIETARY SOFTWARE LICENSE AGREEMENT

This Proprietary Software License Agreement (the "Agreement") is a legal agreement between Philippe Pradel ("Licensor"), owner of NH28 software, protected under SACD Patents n° 000588372, 000707489, and 000711914 (2022-2072), and the end user ("Licensee") for the use of NH28 software and related services (the "Software").

1. DEFINITIONS

1.1. "Software" means the NH28 software, including but not limited to all software, applications, user interfaces, proprietary algorithms, and other contents contained in:

- The domain nh28.net and all its sub-domains
- Any and all associated documents and correspondences in electronic format describing NH28
- Applications named NH28, or prefixed with NH28, hosted on nh28.azurewebsites.net
- Any NH28 applications hosted on other internet or cloud service providers (including but not limited to Microsoft and Amazon)

1.2. "License" means the rights granted to the Licensee under the terms of this Agreement.

1.3. "Trial Period" means a three-month period during which the Licensee may evaluate the Software without charge.

2. GRANT OF LICENSE

2.1. Trial License: The Licensor grants the Licensee a non-exclusive, non-transferable right to use the Software for a Trial Period of three (3) months from the date of initial access.

2.2. Paid License: Upon expiration of the Trial Period, the Licensee must purchase a paid license to continue using the Software. The paid license grants the Licensee a non-exclusive, non-transferable right to use the Software subject to the terms and conditions of this Agreement.

3. RESTRICTIONS

3.1. The Licensee shall NOT: a) Copy, modify, adapt, translate, or create derivative works of the Software b) Reverse engineer, decompile, disassemble, or attempt to derive the source code of the Software c) Remove, obscure, or alter any copyright notices or other proprietary rights notices d) Sublicense, rent, lease, loan, sell, or distribute the Software e) Transfer the License to any third party f) Use the Software for any illegal purpose or in violation of any local, state, national, or international law

4. INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS

4.1. The Software is protected by international intellectual property laws and treaties, including but not limited to SACD Patents n° 000588372, 000707489, and 000711914 (2022-2072).

4.2. All rights, title, and interest in and to the Software, including all intellectual property rights, remain with the Licensor.

5. PAYMENT AND FEES

5.1. The Trial Period is provided free of charge.

5.2. After the Trial Period, the Licensee must pay the applicable license fees as specified by the Licensor and published on the NH28 web site's pricing page, to continue using the Software. License fees are subject to modification at the sole discretion of the Licensor.

6. TERMINATION

6.1. This Agreement automatically terminates upon: a) Expiration of the Trial Period if no paid license is purchased b) Breach of any term of this Agreement by the Licensee c) Failure to pay applicable license fees at any time.

6.2. Upon termination, the Licensee must cease all use of the Software and destroy all copies in their possession.

7. WARRANTY DISCLAIMER

7.1. THE SOFTWARE IS PROVIDED "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND NONINFRINGEMENT.

8. LIMITATION OF LIABILITY

8.1. TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW, IN NO EVENT SHALL THE LICENSOR BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, INDIRECT, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES WHATSOEVER (INCLUDING, WITHOUT LIMITATION, DAMAGES FOR LOSS OF BUSINESS PROFITS, BUSINESS INTERRUPTION, LOSS OF BUSINESS INFORMATION, OR ANY OTHER PECUNIARY LOSS) ARISING OUT OF THE USE OF OR INABILITY TO USE THE SOFTWARE, EVEN IF THE LICENSOR HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

8.2. The Licensor's total liability for any damages shall not exceed the amount paid by the Licensee for the Software license.

9. GOVERNING LAW AND JURISDICTION

9.1. This Agreement shall be governed by and construed in accordance with the laws of France, without regard to its conflicts of law principles.

9.2. Any disputes arising from this Agreement shall be subject to the exclusive jurisdiction of the courts of Aurillac, France.

10. ENTIRE AGREEMENT

10.1. This Agreement constitutes the entire agreement between the parties concerning the subject matter hereof and supersedes all prior and contemporaneous agreements and understandings.

11. SEVERABILITY

11.1. If any provision of this Agreement is held to be unenforceable or invalid, such provision shall be changed and interpreted to accomplish the objectives of such provision to the greatest extent possible under applicable law, and the remaining provisions shall continue in full force and effect.

12. CONTACT INFORMATION

For any questions regarding this Agreement, please contact: Philippe Pradel, email backpack@nh28.net.

By using the Software, the Licensee acknowledges that they have read this Agreement, understand it, and agree to be bound by its terms and conditions.

Last Updated: January 1, 2024

CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL PROPRIÉTAIRE

Le présent Contrat de Licence de Logiciel Propriétaire (le « Contrat ») est un accord juridique entre Philippe Pradel (« Concédant »), propriétaire du logiciel NH28, protégé par les brevets SACD n° 000588372, 000707489 et 000711914 (2022-2072), et l'utilisateur final (« Licencié ») pour l'utilisation du logiciel NH28 et des services associés (le « Logiciel »).

1. DÉFINITIONS

1.1. « Logiciel » désigne le logiciel NH28, y compris, mais sans s'y limiter, tous les logiciels, applications, interfaces utilisateur, algorithmes propriétaires et autres contenus dans :

- Le domaine nh28.net et tous ses sous-domaines
- Tous les documents et correspondances associés au format électronique décrivant NH28
- Applications nommées NH28, ou préfixées par NH28, hébergées sur nh28.azurewebsites.net
- Toutes les applications NH28 hébergées sur d'autres fournisseurs de services Internet ou cloud (y compris, mais sans s'y limiter, Microsoft et Amazon)

1.2. « Licence » désigne les droits accordés au titulaire de licence en vertu des termes du présent contrat.

1.3. « Période d'essai » désigne une période de trois mois pendant laquelle le titulaire de licence peut évaluer le logiciel sans frais.

2. OCTROI DE LA LICENCE

2.1. Licence d'essai : Le Concédant accorde au Licencié un droit non exclusif et non transférable d'utiliser le logiciel pendant une période d'essai de trois (3) mois à compter de la date d'accès initial.

2.2. Licence payante : À l'expiration de la période d'essai, le Licencié doit acheter une licence payante pour continuer à utiliser le logiciel. La licence payante accorde au Licencié un droit non exclusif et non transférable d'utiliser le logiciel sous réserve des termes et conditions du présent contrat.

3. RESTRICTIONS

3.1. Le Licencié ne doit PAS : a) Copier, modifier, adapter, traduire ou créer des œuvres dérivées du logiciel b) Faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou tenter de dériver le code source du logiciel c) Supprimer, masquer ou modifier les avis de droits d'auteur ou autres avis de droits de propriété d) Sous-licencier, louer, prêter, vendre ou distribuer le logiciel e) Transférer la licence à un tiers f) Utiliser le logiciel à des fins illégales ou en violation de toute loi locale, étatique, nationale ou internationale

4. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

4.1. Le logiciel est protégé par les lois et traités internationaux sur la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les brevets SACD n° 000588372, 000707489 et 000711914 (2022-2072).

4.2. Tous les droits, titres et intérêts relatifs au logiciel, y compris tous les droits de propriété intellectuelle, restent la propriété du Concédant.

5. PAIEMENT ET FRAIS

5.1. La période d'essai est offerte gratuitement.

5.2. Après la période d'essai, le titulaire de licence doit payer les frais de licence applicables tels que spécifiés par le Concédant et publiés sur la page de tarification du site Web de NH28, pour continuer à utiliser le logiciel. Les frais de licence sont susceptibles d'être modifiés à la seule discrétion du Concédant.

6. RÉSILIATION

6.1. Le présent contrat prend automatiquement fin lors de : a) l'expiration de la période d'essai si aucune licence payante n'est achetée b) la violation d'une condition du présent contrat par le titulaire de licence c) le non-paiement des frais de licence applicables à tout moment.

6.2. En cas de résiliation, le titulaire de licence doit cesser toute utilisation du logiciel et détruire toutes les copies en sa possession.

7. EXONÉRATION DE GARANTIE

7.1. LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT » SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

8.1. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LE CONCÉDANT NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF (Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES DOMMAGES POUR PERTE DE BÉNÉFICES COMMERCIAUX, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE D'INFORMATIONS COMMERCIALES OU TOUTE AUTRE PERTE PÉCUNIAIRE) DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, MÊME SI LE CONCÉDANT A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

8.2. La responsabilité totale du Concédant pour tout dommage ne doit pas dépasser le montant payé par le Licencié pour la licence du Logiciel.

9. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

9.1. Le présent Contrat sera régi et interprété conformément aux lois françaises, sans égard à ses principes de conflits de lois.

9.2. Tout litige découlant du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux d'Aurillac, France.

10. INTÉGRALITÉ DU CONTRAT

10.1. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet des présentes et remplace tous les accords et ententes antérieurs et contemporains.

11. DIVISIBILITÉ

11.1. Si une disposition du présent Contrat est jugée inapplicable ou invalide, cette disposition sera modifiée et interprétée de manière à atteindre les objectifs de cette disposition dans la plus grande mesure possible en vertu de la loi applicable, et les dispositions restantes resteront pleinement en vigueur.

12. COORDONNÉES

Pour toute question concernant le présent Contrat, veuillez contacter : Philippe Pradel, email backpack@nh28.net.

En utilisant le Logiciel, le Licencié reconnaît avoir lu le présent accord, l'avoir compris et accepter d'être lié par ses termes et conditions.

Dernière mise à jour : 1er janvier 2024